



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU CENTRE HOSPITALIER HENRI EY**

DECISION N°16/1509

OBJET : Délégation de signature à Madame Christine SOREAU, Directrice des Soins par intérim

Le Directeur,

VU la loi n°91-748 du 31 juillet 1991 portant réforme hospitalière ;

VU le décret n°92-783 du 6 août 1992 relatif à la délégation de signature des directeurs des établissements publics de santé ;

VU l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion du 11 juillet 2016, nommant Monsieur Philippe VILLENEUVE, Directeur du Centre Hospitalier Henri EY de Bonneval à compter du 29 août 2016 ;

VU la nomination de Madame Christine SOREAU, Directrice des soins par intérim en date du 24 novembre 2016 ;

VU l'organigramme fonctionnel de la direction du centre hospitalier ;

DECIDE :

Article 1

Cette décision annule et remplace la décision 16/1341.

Article 2

Délégation permanente et personnelle de signature est accordée à Madame Christine SOREAU, directrice des soins par intérim, pour ce qui concerne toute la gestion courante de la direction des soins (la maîtrise du dimensionnement des effectifs dans les unités de soins, proposition d'organisations de soins efficaces) dans le respect de l'enveloppe dévolue aux dépenses de personnel.

Article 3

En cas d'absence déclarée ou d'empêchement de Madame Christine SOREAU, la délégation de signature sera exercée par Monsieur Gilles HULOT, Cadre supérieur de santé.

Signature des
mandataires

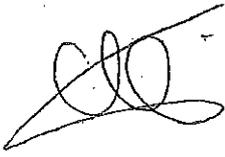
Christine SOREAU

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Christine SOREAU', written over a horizontal line.

Gilles HULOT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Gilles HULOT', written over a horizontal line.

Christiane BARBIER



Article 4

En cas d'absence de Madame Christine SOREAU et de Monsieur Gilles HULOT , la délégation de signature sera exercée par Madame Christiane BARBIER, Cadre supérieur de santé.

Article 5

En cas d'absence de Madame Christine SOREAU, Monsieur Gilles HULOT et Madame Christiane BARBIER la délégation sera exercée par Madame Sandrine HAYO, cadre supérieur de santé.

Sandrine HAYO



Article 6

La délégation de signature ne peut s'exercer valablement que dans le strict respect des crédits disponibles et de la réglementation en vigueur.

Article 7

La présente décision prendra effet à compter du 24 novembre 2016.

Fait à Bonneval, le 13 décembre 2016

Philippe VILLENEUVE



Directeur

Destinataires :

- Trésorerie Hospitalière
- DT28
- Monsieur HULOT
- Madame BARBIER
- Madame SOREAU
- Madame HAYO
- Direction des personnels
- Direction des personnels (dossier)
- Direction



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU CENTRE HOSPITALIER HENRI EY**

DECISION N°2017/1671

Le Directeur

OBJET : Délégation de signature à Monsieur Elvan UCA, directeur adjoint chargé de la direction des Ressources Humaines

Le Directeur,

VU la Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au Directeur et aux membres du Directoire des Établissements Publics de Santé (section II – sous section I),

VU l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion du 11 juillet 2016, nommant Monsieur Philippe VILLENEUVE, Directeur du centre hospitalier Henri EY de Bonneval à compter du 29 août 2016,

VU l'organigramme de l'établissement,

VU l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion du 9 mai 2017, nommant Monsieur Elvan UCA, directeur adjoint chargé de la direction des Ressources Humaines,

CONSIDÉRANT les nécessités de fonctionnement du service public hospitalier,

DECIDE :

Article 1

Cette décision annule et remplace la décision n°2017/177.

Article 2

La Direction des Ressources Humaines est assurée par Monsieur Elvan UCA, directeur adjoint chargé de la direction des Ressources Humaines en charge de toute la gestion courante des ressources humaines y compris la gestion des instances CTE/CHSCT, à l'effet de signer :
. Tout courrier et document relevant de ses domaines d'attribution à l'exception des conventions de mise à disposition conformément à la réglementation en vigueur (Article L6143-7 du code de la Santé Publique).

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur, délégation de signature est donnée à Madame Elisabeth TOUCHE, Attachée d'administration hospitalière à la direction des Ressources Humaines, à l'effet de signer les décisions de recrutement des contractuels, titulaires et les conventions de mise à disposition.

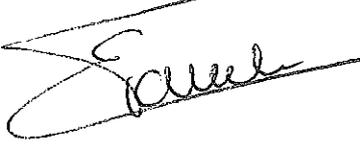
Signature du
mandataire

Elvan UCA

Article 4

La délégation de signature ne peut s'exercer valablement que dans le strict respect des crédits disponibles et de la réglementation en vigueur.

Elisabeth TOUCHE



Article 5

Cette délégation peut être retirée à tout moment.

Article 6

La présente décision prendra effet à compter du 3 juillet 2017.

Fait à BONNEVAL,
le 3 juillet 2017

Philippe VILLENEUVE



Directeur



Destinataires :

- Préfecture
- Trésorerie Hospitalière
- DD28
- Monsieur Elvan UCA, DRH
- Madame Elisabeth TOUCHE, DRH
- Direction des Ressources Humaines
- Direction des Ressources Humaines (dossier)
- Direction



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU CENTRE HOSPITALIER HENRI EY**

DECISION N°2018/241

OBJET : Délégation de signature à Monsieur Frédéric BOCZKOWSKI, Directeur adjoint chargé des services économiques, logistiques et des coopérations

Le directeur,

VU la Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au Directeur et aux membres du Directoire des Établissements Publics de Santé (section II - sous section I),

VU l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion du 11 juillet 2016, nommant Monsieur Philippe VILLENEUVE, Directeur du centre hospitalier Henri EY de Bonneval à compter du 29 août 2016,

VU la décision n° 2018-290 en date du 1^{er} février 2018 nommant Monsieur Frédéric BOCZKOWSKI Attaché Principal d'Administration Hospitalière au centre hospitalier Henri Ey de Bonneval,

VU l'organigramme de l'établissement,

CONSIDÉRANT les nécessités de fonctionnement du service public hospitalier,

DECIDE :

Signature des
mandataires

Frédéric BOCZKOWSKI

Article 1

Délégation permanente et personnelle de signature est accordée à Monsieur Frédéric BOCZKOWSKI, Directeur adjoint, pour ce qui concerne les actes courants relatifs à la gestion des services économiques, et notamment :

Procédure de dépense :

- . les décisions d'engagement de dépenses d'exploitation et d'investissement
- . les bons de commandes relatifs aux dépenses d'exploitation et les bons de commandes relatifs aux dépenses d'investissement jusqu'à concurrence de 10 000€.

Mise en œuvre des procédures de passation et d'exécution des marchés publics (hors signature des marchés)

Kévin JEULIN



Relations fournisseurs :

. l'acceptation des devis

Relations hiérarchiques :

L'évaluation et la notation primaire des agents relevant de ses services.

Communication :

. les notes d'information internes et la correspondance courante externe relative à ses services.

Article 2

En cas d'absence déclarée ou d'empêchement de Monsieur Frédéric BOCZKOWSKI, la délégation de signature sera exercée par Monsieur Kévin JEULIN, Technicien Supérieur Hospitalier.

Article 3

La délégation de signature ne peut s'exercer valablement que dans le strict respect des crédits disponibles et de la réglementation en vigueur.

Article 4

La présente décision prendra effet à compter du 1^{er} février 2018.

Fait à Bonneval
le 30 janvier 2018

Philippe VILLENEUVE



Directeur

Destinataires :

- Préfecture (recueil actes administratifs)
- Trésorerie Hospitalière
- DD28
- Monsieur Frédéric BOCZKOWSKI, Directeur adjoint
- Monsieur Kévin JEULIN, TSH
- Direction des Ressources Humaines
- Direction des Ressources Humaines (dossier)
- Direction



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU CENTRE HOSPITALIER HENRI EY**

DECISION N°2017/2081

OBJET : Délégation de signature à Madame Tourya BENTALHA, Attachée d'administration hospitalière, chargée de la Direction des Affaires Financières

Le directeur,

VU la Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au Directeur et aux membres du Directoire des Établissements Publics de Santé (section II – sous section I),

VU l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion du 11 juillet 2016, nommant Monsieur Philippe VILLENEUVE, Directeur du centre hospitalier Henri EY de Bonneval à compter du 29 août 2016,

VU l'organigramme de l'établissement,

CONSIDÉRANT les nécessités de fonctionnement du service public hospitalier,

Signature des
mandataires

VU l'organigramme fonctionnel de la direction du centre hospitalier ;

DÉCIDE :

Tourya BENTALHA

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Tourya Bentalha', written over a horizontal line.

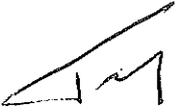
Article 1

Délégation permanente et personnelle de signature est accordée à Madame Tourya BENTALHA, Attachée d'administration hospitalière, chargée de la Direction des Affaires Financières, aux fins de signer les régies et d'exercer les fonctions d'ordonnancement des dépenses et à ce titre d'assurer le suivi et le contrôle de l'exécution du budget.

Article 2

En cas d'absence déclarée ou d'empêchement de Madame Tourya BENTALHA, Attachée d'administration hospitalière, chargée de la Direction des Affaires Financières, la délégation de signature sera exercée par Madame Béatrice THERY, Adjoint des cadres, aux fins de signer les régies et d'exercer les fonctions d'ordonnancement des dépenses et à ce titre d'assurer le suivi et le contrôle de l'exécution du budget.

Béatrice THERY



Article 3

La délégation de signature ne peut s'exercer valablement que dans le strict respect des crédits disponibles et de la réglementation en vigueur.

Article 4

La présente décision prendra effet à compter du 18 septembre 2017.

Fait à Bonneval
le 18 septembre 2017



Philippe VILLENELVE

Directeur

Destinataires :

- Préfecture
- Trésorerie Hospitalière
- DD28
- Madame Tourya BENTALHA, DAF
- Madame Béatrice THERY, Adjoint des cadres DAF
- Direction des Ressources Humaines
- Direction des Ressources Humaines (dossier)
- Direction



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU CENTRE HOSPITALIER HENRI EY**

DECISION N°16/1224

Le Directeur

OBJET : Délégation de signature à Madame Criselda HAUDEBOURG, Adjoint des Cadres Hospitaliers chargé des Affaires Médicales

Le Directeur,

VU la Loi n° 91.748 du 31 juillet 1991 portant réforme hospitalière,

VU la Loi 92-783 du 6 août 1992 relatif à la délégation de signature des directeurs des établissements publics de santé,

VU l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion du 11 juillet 2016, nommant Monsieur Philippe VILLENEUVE, Directeur du centre hospitalier Henri EY de Bonneval à compter du 29 août 2016,

VU l'organigramme de l'établissement,

DECIDE :

Article 1

Délégation permanente et personnelle de signature est accordée à Madame Criselda HAUDEBOURG, Adjoint des Cadres Hospitalier chargé des Affaires Médicales, à l'effet de signer :

- . les demandes de congés des praticiens,
- . les attestations,
- . les demandes de formation,
- . les courriers sans incidence financière
- . états de frais (frais de mission et frais de formation)

Article 2

La délégation de signature ne peut s'exercer valablement que dans le strict respect des crédits disponibles et de la réglementation en vigueur

Article 3

Cette délégation de signature peut être retirée à tout moment.

Signature du
mandataires

Criselda HAUDEBOURG

Article 4

La présente décision prendra effet à compter du 29 août 2016.

Fait à BONNEVAL,
le 29 août 2016

Philippe VILLENEUVE



Destinataires :

- Madame la Présidente du Conseil de Surveillance
- Trésorerie hospitalière
- DT28
- Madame HAUDEBOURG, ADCH DG/DAM
- Direction des Ressources Humaines
- Direction des Ressources Humaines (dossier)
- Direction



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU CENTRE HOSPITALIER HENRI EY

DECISION N°16/1214

Le Directeur

Objet : Délégations de signature à Madame CONSTANTIN, Directrice adjointe de la clientèle, des affaires juridiques et du secteur médico-social

Le Directeur du Centre Hospitalier Henri EY à BONNEVAL

VU la loi n° 91-748 du 31 juillet 1991 portant réforme hospitalière ;

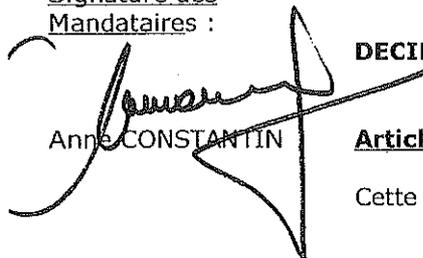
VU le décret n° 92-783 du 6 août 1992 relatif à la délégation de signature des directeurs des établissements publics de santé ;

VU la loi n°2009-879 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU l'arrêté du 11 juillet 2016 de la Directrice Générale du Centre National de Gestion nommant Monsieur Philippe VILLENEUVE, Directeur du centre hospitalier de Bonneval à compter du 29 août 2016 ;

VU l'organigramme fonctionnel de la Direction du Centre Hospitalier ;

Signature des
Mandataires :



Anne CONSTANTIN

DECIDE

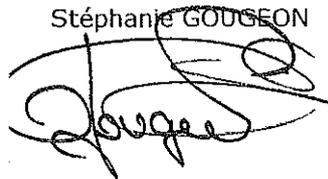
Article 1

Cette décision annule et remplace la décision n°11/972

Article 2

Madame Anne CONSTANTIN, Directrice adjointe, chargée de la direction de la clientèle, des affaires juridiques et du secteur médico-social, a délégation pour signer tous les documents concernant le domaine de compétence de la gestion des usagers, plus particulièrement : admissions, contentieux, dossiers médicaux et les mandats de recettes ainsi que pour le recrutement des intérimaires pour le pôle gériatrique.

Stéphanie GOUGEON



Article 3

En cas d'absence déclarée ou d'empêchement de Madame CONSTANTIN, Madame Stéphanie GOUGEON, Attachée d'Administration Hospitalière, a délégation pour signer tous les documents concernant le domaine de compétence de la gestion de la clientèle, plus particulièrement : admissions, contentieux, dossiers médicaux.

Article 4

La délégation de signature ne peut s'exercer valablement que dans le strict respect des crédits disponibles et de la réglementation en vigueur

Article 5

La présente décision prendra effet au 29 août 2016.

Fait à Bonneval
le 29 août 2016



Philippe VILLENEUVE

Directeur

Pour Copie Conforme
Bonneval, le 06/03/16
Le Directeur
du Centre Hospitalier

Destinataires :

- Madame la Présidente du Conseil de Surveillance
- Trésorerie Hospitalière
- DT28
- Madame CONSTANTIN
- Mademoiselle GOUGEON
- Direction des Personnels
- Direction des Personnels (dossier)
- Direction



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU CENTRE HOSPITALIER HENRI EY**

DECISION N°16/1256

Le Directeur

Objet : Délégations de signature à Madame CONSTANTIN, Directrice adjointe de la clientèle, des affaires juridiques et du secteur médico-social

Le Directeur du Centre Hospitalier Henri EY à BONNEVAL

VU la loi n° 91-748 du 31 juillet 1991 portant réforme hospitalière ;

VU le décret n° 92-783 du 6 août 1992 relatif à la délégation de signature des directeurs des établissements publics de santé ;

VU la loi n°2009-879 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU l'arrêté du 11 juillet 2016 de la Directrice Générale du Centre National de Gestion nommant Monsieur Philippe VILLENEUVE, Directeur du centre hospitalier de Bonneval à compter du 29 août 2016 ;

VU l'organigramme fonctionnel de la Direction du Centre Hospitalier ;

Signature des
Mandataires :

Anne CONSTANTIN

DECIDE

Article 1

Madame Anne CONSTANTIN, Directrice adjointe, chargée de la direction des admissions, de la facturation et du secteur médico-social, a délégation pour signer tous les documents concernant le domaine de compétence du service des personnes protégées.

Article 2

En cas d'absence déclarée ou d'empêchement de Madame CONSTANTIN, Monsieur Antoine GRECO, Attaché d'Administration Hospitalière, a délégation pour signer tous les documents concernant le domaine de compétence du service des personnes protégées.

Antoine GRECO

Article 3

La délégation de signature ne peut s'exercer valablement que dans le strict respect des crédits disponibles et de la réglementation en vigueur

Article 4

La présente décision prendra effet au 9 septembre 2016.

Fait à Bonneval
le 8 septembre 2016



Philippe VILLENEUVE

Directeur

Destinataires :

- Madame la Présidente du Conseil de Surveillance
- Trésorerie Hospitalière
- DT28
- Madame CONSTANTIN
- Monsieur GRECO
- Direction des Personnels
- Direction des Personnels (dossierX2)
- Direction



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU CENTRE HOSPITALIER HENRI EY**

DECISION N°16/1349

Le Directeur

Objet : Délégation de signature à Mademoiselle Laëtitia CHAUDUN, Cadre socio-éducatif faisant fonction, responsable de l'ESAT, du Foyer d'hébergement, du SAVS,

Le Directeur du Centre Hospitalier Henri EY à BONNEVAL

VU la loi n° 91-748 du 31 juillet 1991 portant réforme hospitalière ;

VU le décret n° 92-783 du 6 août 1992 relatif à la délégation de signature des directeurs des établissements publics de santé ;

VU la loi n°2009-879 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU l'arrêté de la Directrice Général du Centre National de Gestion du 11 juillet 2016, nommant Monsieur Philippe VILLENEUVE, Directeur du centre hospitalier Henri EY de Bonneval à compter du 29 août 2016,

VU l'organigramme fonctionnel de la Direction du Centre Hospitalier ;

Signature des
Mandataires :

DECIDE

Article 1

Cette délégation annule et remplace la décision n°09/63

Article 2

Délégation permanente et personnelle de signature est accordée à Mademoiselle Laëtitia CHAUDUN, Cadre socio-éducatif faisant fonction, responsable de l'ESAT, pour ce qui concerne les actes courants relatifs à la gestion de l'ESAT : devis, contrats d'entretien espaces verts, gestion de la situation professionnelle des travailleurs handicapés.

Article 3

Cette délégation de signature peut être retirée à tout moment.

Laëtitia CHAUDUN

Article 4

La présente décision prendra effet à compter du 5 octobre 2016.

Fait à Bonneval
le 5 octobre 2016



Philippe VILLENEUVE

Directeur

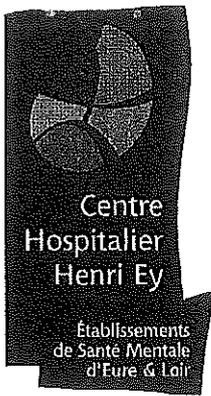
17/10/16
Le Directeur
du Centre Hospitalier

Destinataires :

- Madame la Présidente du Conseil de Surveillance
- Trésorerie hospitalière
- DT28
- Mademoiselle CHAUDUN
- Direction des Personnels
- Direction des Personnels (dossier)
- Direction

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU CENTRE HOSPITALIER HENRI EY

DECISION N° 2017/169



Le Directeur

OBJET : Délégation de signature à Monsieur Denis LASSERRE, ingénieur hospitalier chargé de la Direction des Travaux

Le Directeur,

VU la Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au Directeur et aux membres du Directoire des Établissements Publics de Santé (section II - sous section I),

VU l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion du 11 juillet 2016, nommant Monsieur Philippe VILLENEUVE, Directeur du centre hospitalier Henri EY de Bonneval à compter du 29 août 2016,

VU l'organigramme de l'établissement,

CONSIDÉRANT les nécessités de fonctionnement du service public hospitalier,

Signature des
mandataires

DECIDE :

Article 1

Délégation permanente et personnelle de signature est accordée à Monsieur Denis LASSERRE, Ingénieur hospitalier chargé de la Direction des Travaux, aux fins de signer tous les documents administratifs, comptables et financiers relevant de ses fonctions et notamment :

- l'engagement, la vérification et la liquidation des dépenses de classe 2 relevant de sa direction,
- l'engagement, la vérification et la liquidation des dépenses de classe 6 relevant de sa direction,
- les bons de commande de fournitures, de service et de travaux d'un montant inférieur à 10 000 €

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Denis LASSERRE', is written over a white background.

Denis LASSERRE

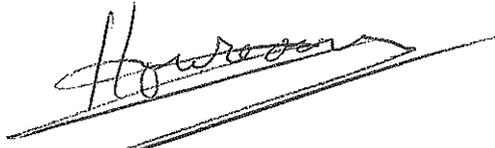
Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Denis LASSERRE, délégation de signature est donnée à Monsieur Thierry MOUREAUX, Technicien Supérieur Hospitalier de la Direction des Travaux, aux fins de signer :

- les documents administratifs relevant de ses fonctions,

- l'engagement, la vérification et la liquidation des dépenses de classe 2 et de classe 6 relevant de sa direction pour un montant inférieur à 5000 €

Thierry MOUREAUX



Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Denis LASSERRE, et de Monsieur Thierry MOUREAUX, délégation de signature est donnée à Monsieur Jérôme CENE, Technicien Supérieur Hospitalier de la Direction des Travaux, aux fins de signer :

- les documents administratifs relevant de ses fonctions,
- l'engagement, la vérification et la liquidation des dépenses de classe 2 et de classe 6 relevant de sa direction pour un montant inférieur à 5000 €

Jérôme CENE



Article 4

Cette décision annule et remplace la n° 2016/1211.

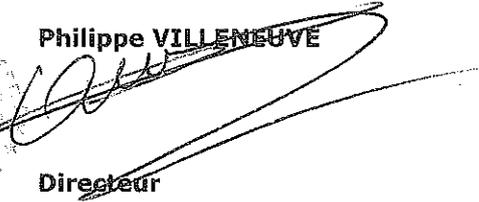
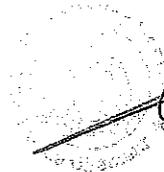
Article 5

La présente décision prendra effet à compter du 18 janvier 2017.

Fait à BONNEVAL,
le 18 janvier 2017

Philippe VILLENEUVE

Directeur



Destinataires :

- Trésorerie hospitalière
- DD28
- Monsieur LASSERRE, Ingénieur hospitalier, D.D.T.
- Monsieur MOUREAUX, TSH, DDT
- Monsieur CENE, TSH, DDT
- Direction des Ressources Humaines
- Direction des Ressources Humaines (dossier)
- Direction



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU CENTRE HOSPITALIER HENRI EY**

DECISION N°2017/183

OBJET : Délégation de signature à Monsieur Fabien AUMEUNIER, Ingénieur Hospitalier des Systèmes d'Information

Le directeur,

VU la Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au Directeur et aux membres du Directoire des Établissements Publics de Santé (section II – sous section I),

VU l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion du 11 juillet 2016, nommant Monsieur Philippe VILLENEUVE, Directeur du centre hospitalier Henri EY de Bonneval à compter du 29 août 2016,

VU l'organigramme de l'établissement,

CONSIDÉRANT les nécessités de fonctionnement du service public hospitalier,

Signature des
mandataires

A large, handwritten signature in black ink is written over the signature line. The signature is stylized and appears to be "Fabien Aumeunier".

Fabien AUMEUNIER

DÉCIDE :

Article 1

Cette décision annule et remplace la décision n° 2017/146.

Article 2

Délégation permanente et personnelle de signature est accordée à Monsieur Fabien AUMEUNIER, Ingénieur Hospitalier des Systèmes d'Information aux fins de signer tous les documents administratifs, comptables et financiers relevant de ses fonctions et notamment les bons de commande d'un montant inférieur à 4000 € HT.

Article 3

En cas d'absence déclarée ou d'empêchement de Monsieur Fabien AUMEUNIER, ingénieur hospitalier des Systèmes d'Information, délégation de signature est donnée à Denis LASSERRE, ingénieur hospitalier chargé de la Direction des Travaux

aux fins de signer :

- les documents administratifs relevant de ses fonctions,
- les cahiers des charges techniques,
- les devis et factures correspondant à des prestations de maintenance ou de réparation et des achats de matériel, dans le domaine de responsabilité « informatique » pour un montant inférieur à 4000 € HT (classe 6 et classe 2).



Denis LASSERRE

Article 4

La délégation de signature ne peut s'exercer valablement que dans le strict respect des crédits disponibles et de la réglementation en vigueur.

Article 5

La présente décision prendra effet à compter du 20 janvier 2017.

Fait à Bonneval
le 20 janvier 2017



Philippe VILLENEUVE

Directeur

Destinataires :

- Trésorerie Hospitalière
- DD28
- Monsieur AUMEUNIER, DSI
- Monsieur LASSERRE, DDT
- Direction des Ressources Humaines
- Dossiers
- Direction

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU CENTRE HOSPITALIER HENRI EY**

DECISION N°17/2345

Centre
Hospitalier
Henri Ey

Établissements
de Santé Mentale
d'Eure & Loir

Objet : Délégation de signature - Dépôt de signatures

Le Directeur du Centre Hospitalier Henri EY à BONNEVAL

VU les articles L 6143-7 et D 714-12-1 et suivants du Code de la Santé Publique qui organisent les délégations de signature que le directeur d'un établissement de santé peut, sous sa responsabilité, concéder à un ou plusieurs membres du corps de direction des hôpitaux ou à un ou plusieurs fonctionnaires appartenant à un corps classé dans la catégorie A ou la catégorie B, ou à un ou plusieurs pharmaciens des hôpitaux ;

CONSIDERANT que ces délégations concernent soit l'exercice des pouvoirs de responsabilités propres aux fonctions confiées, soit le pouvoir d'engager, de liquider et d'ordonnancer les dépenses et recettes et d'en prescrire le recouvrement ;

VU l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion du 11 juillet 2016 nommant Monsieur Philippe VILLENEUVE, Directeur du centre hospitalier Henri Ey à compter du 29 août 2016 ;

VU l'organigramme de l'établissement ;

DECIDE

Article 1

Monsieur VILLENEUVE, nommé directeur du centre hospitalier Henri Ey par arrêté du 11 juillet 2016 est ordonnateur des dépenses et des recettes à compter du 29 août 2016 ;

Article 2 : délégation de l'ordonnancement des dépenses et des recettes

Monsieur VILLENEUVE donne délégation de signature à

Pour les mandats concernant la direction des ressources humaines :

. Monsieur UCA, Directeur Adjoint, chargé des ressources humaines,

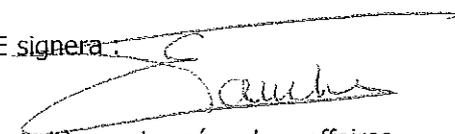
Monsieur UCA signera :



en cas d'absence ou d'empêchement, avec plein exercice :

. Madame TOUCHE, Attachée d'administration hospitalière à la direction des ressources humaines,

Madame TOUCHE signera :



. Madame HAUDEBOURG, Attachée d'administration hospitalière, chargée des affaires médicales,

Madame HAUDEBOURG signera :



Pour les mandats concernant la direction des travaux :

. Madame BENTALHA, Attachée d'administration hospitalière, directrice chargée de la direction des affaires financières,

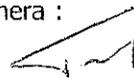
Madame BENTALHA signera :



en cas d'absence ou d'empêchement, avec plein exercice :

. Madame THERY, Adjoint des cadres hospitaliers à la direction des affaires financières,

Madame THERY signera :



. Madame HAUDEBOURG, Attachée d'administration hospitalière, chargée des affaires médicales,

Madame HAUDEBOURG signera :



Pour les mandats concernant la direction des finances :

. Madame BENTALHA, Attachée d'administration hospitalière, directrice chargée de la direction des affaires financières,

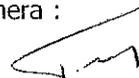
Madame BENTALHA signera :



en cas d'absence ou d'empêchement, avec plein exercice :

. Madame THERY, Adjoint des cadres hospitaliers à la direction des affaires financières,

Madame THERY signera :



. Madame HAUDEBOURG, Attachée d'administration hospitalière, chargée des affaires médicales,

Madame HAUDEBOURG signera :



Pour les mandats concernant la direction des services économiques :

. Madame BENTALHA, Attachée d'administration hospitalière, directrice chargée de la direction des affaires financières,

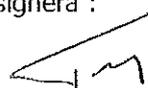
Madame BENTALHA signera :



en cas d'absence ou d'empêchement, avec plein exercice :

. Madame THERY, Adjoint des cadres hospitaliers à la direction des affaires financières,

Madame THERY signera :



. Madame HAUDEBOURG, Attachée d'administration hospitalière, chargée des affaires médicales,

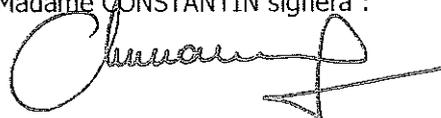
Madame HAUDEBOURG signera :



Pour les mandats concernant la direction des usagers :

. Madame CONSTANTIN, Directrice adjointe chargée de la direction des usagers,

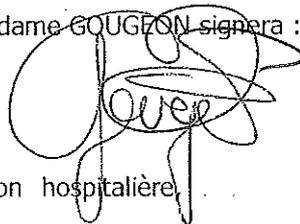
Madame CONSTANTIN signera :



en cas d'absence ou d'empêchement, avec plein exercice :

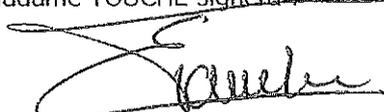
. Madame GOUGEON, Attachée d'administration hospitalière à la direction

Madame GOUGEON signera :



. Madame TOUCHE, Attachée d'administration hospitalière,

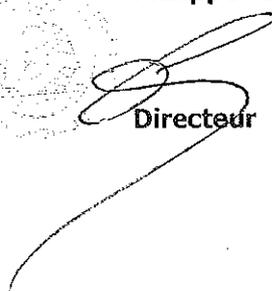
Madame TOUCHE signera :



Article 3 : cette décision annule et remplace la décision n° 2017-175

Fait à Bonneval
le 13 novembre 2017

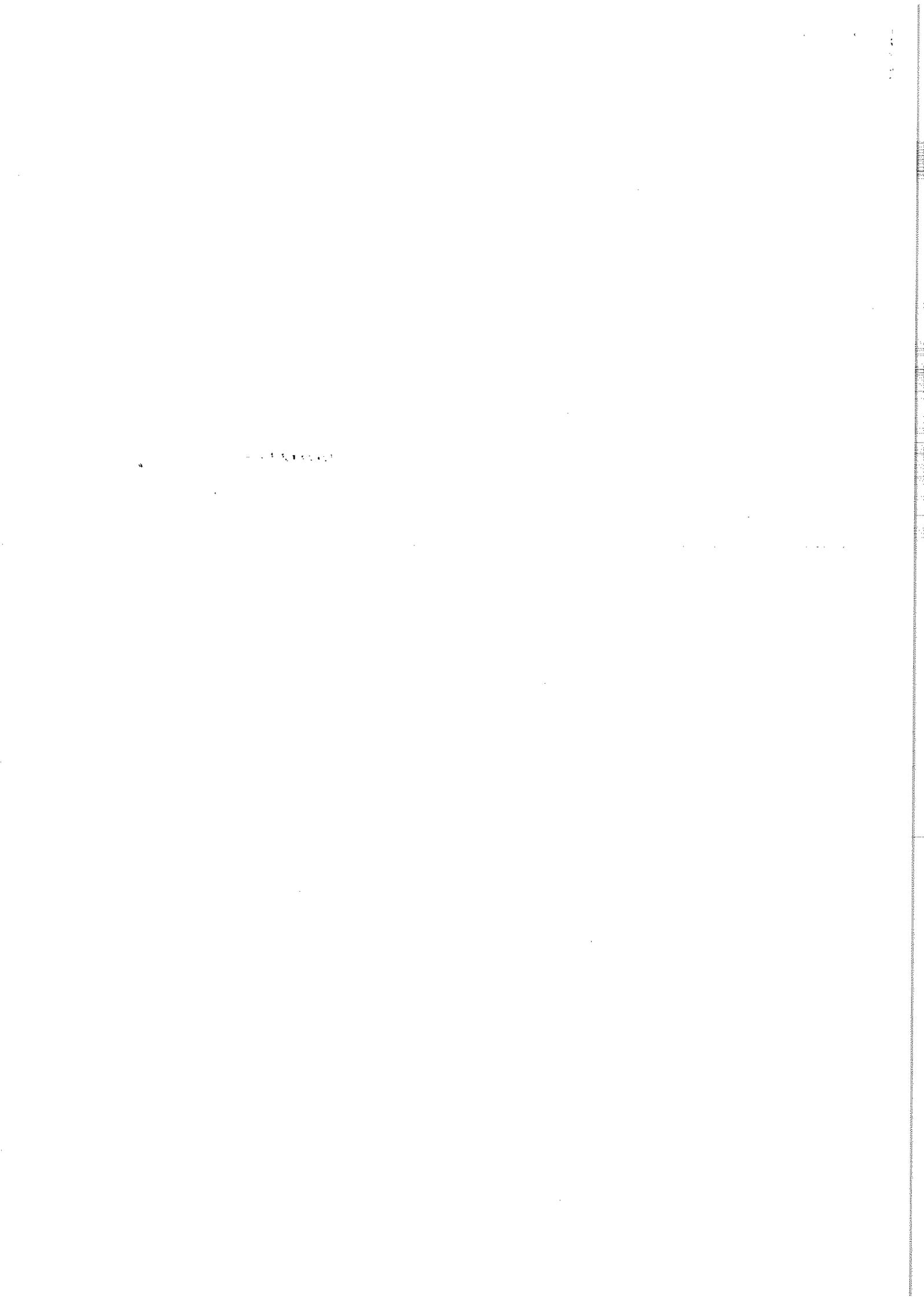
Philippe VILLENEUVE



Directeur

Destinataires :

- Trésorerie Hospitalière
- DD28
- Monsieur UCA
- Madame TOUCHE
- Madame HAUDEBOURG
- Madame BENTALHA
- Madame THERY
- Madame CONSTANTIN
- Madame GOUGEON
- Direction des Ressources Humaines
- Direction des Ressources Humaines (dossier)
- Direction
- DALE
- DDT
- Préfecture



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU CENTRE HOSPITALIER HENRI EY**

DECISION N°18-431



Le Directeur

Objet : Délégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe VILLENEUVE, Directeur du Centre Hospitalier Henri EY

Article 1

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe VILLENEUVE, Directeur du Centre Hospitalier Henri EY, délégation est donnée à Monsieur Frédéric BOCZKOWSKI, Directeur adjoint chargé des services économiques, logistiques et des coopérations, à l'effet de signer dans la limite des attributions du Directeur du Centre Hospitalier Henri EY tous actes relevant de la compétence de ce dernier.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe VILLENEUVE et de Monsieur Frédéric BOCZKOWSKI, délégation est également donnée à Madame Christine SOREAU, Directrice des soins faisant fonction, à l'effet de signer dans la limite des attributions du Directeur du Centre Hospitalier Henri EY tous actes relevant de la compétence de ce dernier.

Article 3

La délégation de signature ne peut s'exercer valablement que dans le strict respect des crédits disponibles et de la réglementation en vigueur.

Article 4

Les délégataires ont l'obligation d'en tenir informé le Directeur dans les meilleurs délais.

Article 5

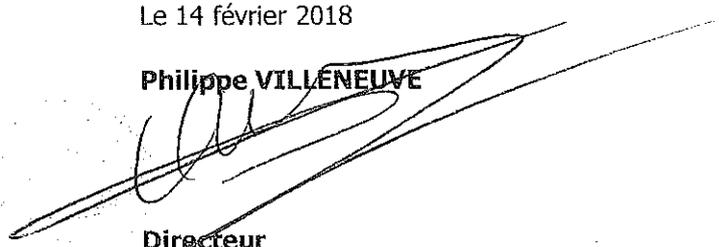
Cette délégation annule et remplace la décision n°17-1669

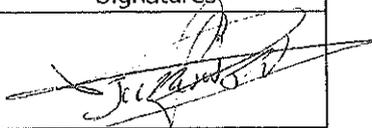
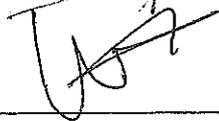
Article 6

Cette délégation prendra effet à compter du 14 février 2018.

Fait à Bonneval
Le 14 février 2018

Philippe VILLENEUVE


Directeur

		Signatures
1	M Frédéric BOCZKOWSKI	
2	Mme Christine SOREAU	

Destinataires :

- Préfecture (Registre des actes administratifs)
- Trésorerie Hospitalière
- DD28
- Monsieur BOCZKOWSKI, services économiques
- Madame SOREAU, DDS
- Direction des Ressources Humaines
- Direction des Ressources Humaines (dossier)
- Direction



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU CENTRE HOSPITALIER HENRI EY**

DECISION N°2016/1206

OBJET : Délégation de signature à Monsieur Fabien AUMEUNIER, Ingénieur Systèmes, dans le cadre des gardes administratives

Le Directeur,

VU l'article L.6143-1 et L. 6143-7 du Code de la Santé Publique,

DECIDE :

Article 1

Cette décision annule et remplace la décision n°2014/707.

Article 2

Délégation est accordée à Monsieur Fabien AUMEUNIER, Ingénieur Systèmes, à l'effet de signer tous les documents entrant dans le champ de compétence de la garde administrative.

Article 3

La présente décision prendra effet à compter du 29 août 2016.

Signature du
mandataire

Fabien AUMEUNIER

Fait à Bonneval, le 29 août 2016.

Philippe VILLENEUVE

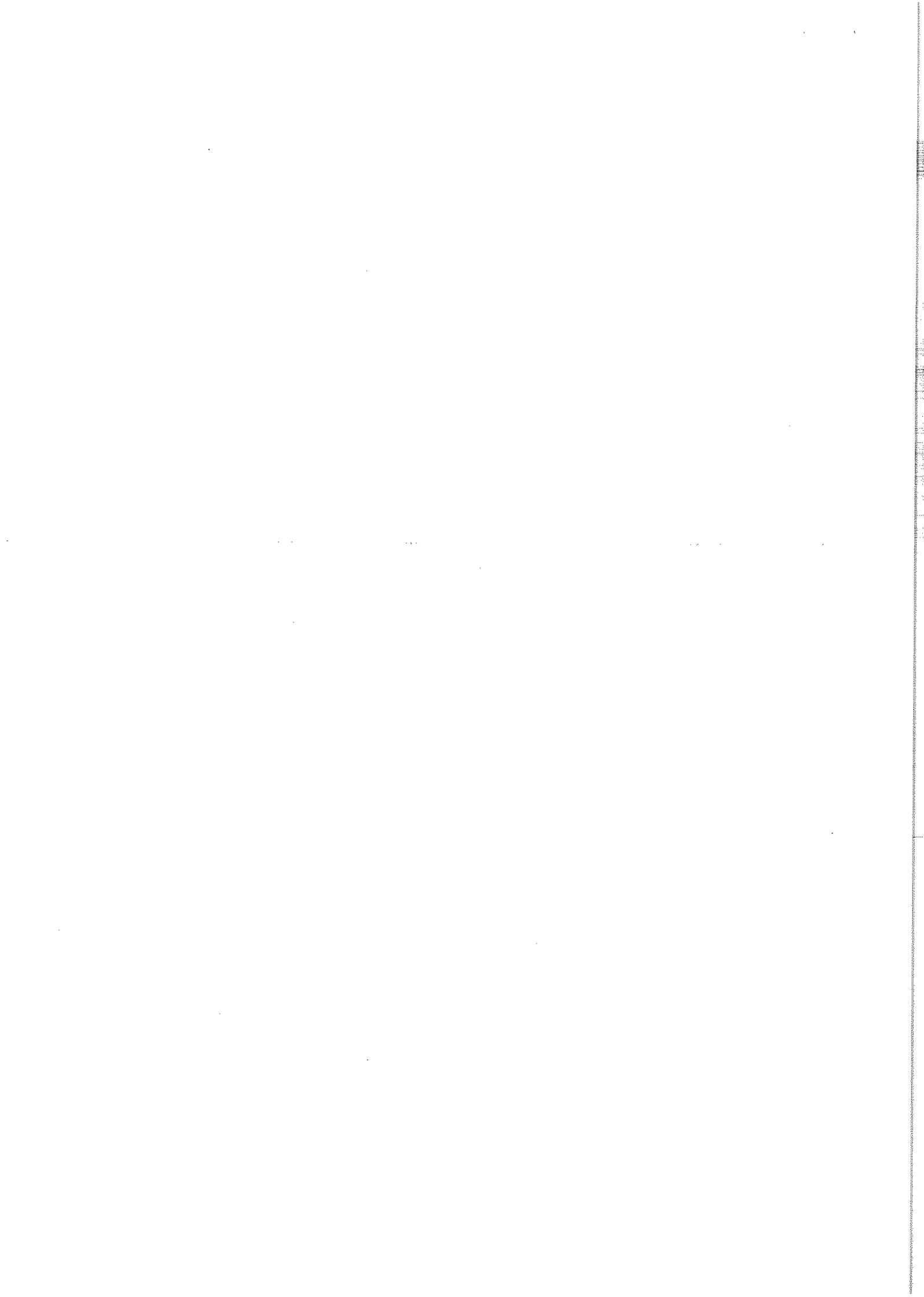


Directeur

Pour Copie Conforme
Bonneval, le 21/03/16
Le Directeur
du Centre Hospitalier

Destinataires :

- Madame la Présidente du conseil de Surveillance
- Trésorerie Hospitalière
- DT28
- Monsieur Fabien AUMEUNIER
- Direction des ressources humaines(x2)
- Direction des ressources humaines (dossier)
- Direction





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS
DU CENTRE HOSPITALIER HENRI EY**

DÉCISION N°2017/1680

OBJET : Délégation de signature à Madame Tourya BENTALHA, Attachée d'administration hospitalière, Directeur chargé de la Direction des Affaires Financières, dans le cadre des gardes administratives

Le Directeur,

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au Directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé (section II – sous-section 1),

CONSIDÉRANT les nécessités de fonctionnement du service public hospitalier,

DÉCIDE :

Article 1

Délégation de signature est confiée à Madame Tourya BENTALHA, Attachée d'administration hospitalière, Directeur chargé de la Direction des Affaires Financières, aux fins de signer, pendant les périodes où elle assure le service d'astreinte, tous actes liés à la prise en charge des patients sans leur consentement dans l'établissement, et notamment :

- les décisions d'admission des patients sans leur consentement,
- les décisions de maintien des patients en soins sans leur consentement,
- les décisions de levée des soins des patients en soins sans leur consentement,
- les décisions de modification de la forme de prise en charge des patients en soins sans leur consentement
- les actes administratifs corrélés à l'astreinte.

Article 2

La présente décision, qui annule et remplace la n° 2017/170, prendra effet à compter du 11 juillet 2017.

Signature du
mandataire

Tourya BENTALHA



Fait à Bonneval, le 11 juillet 2017

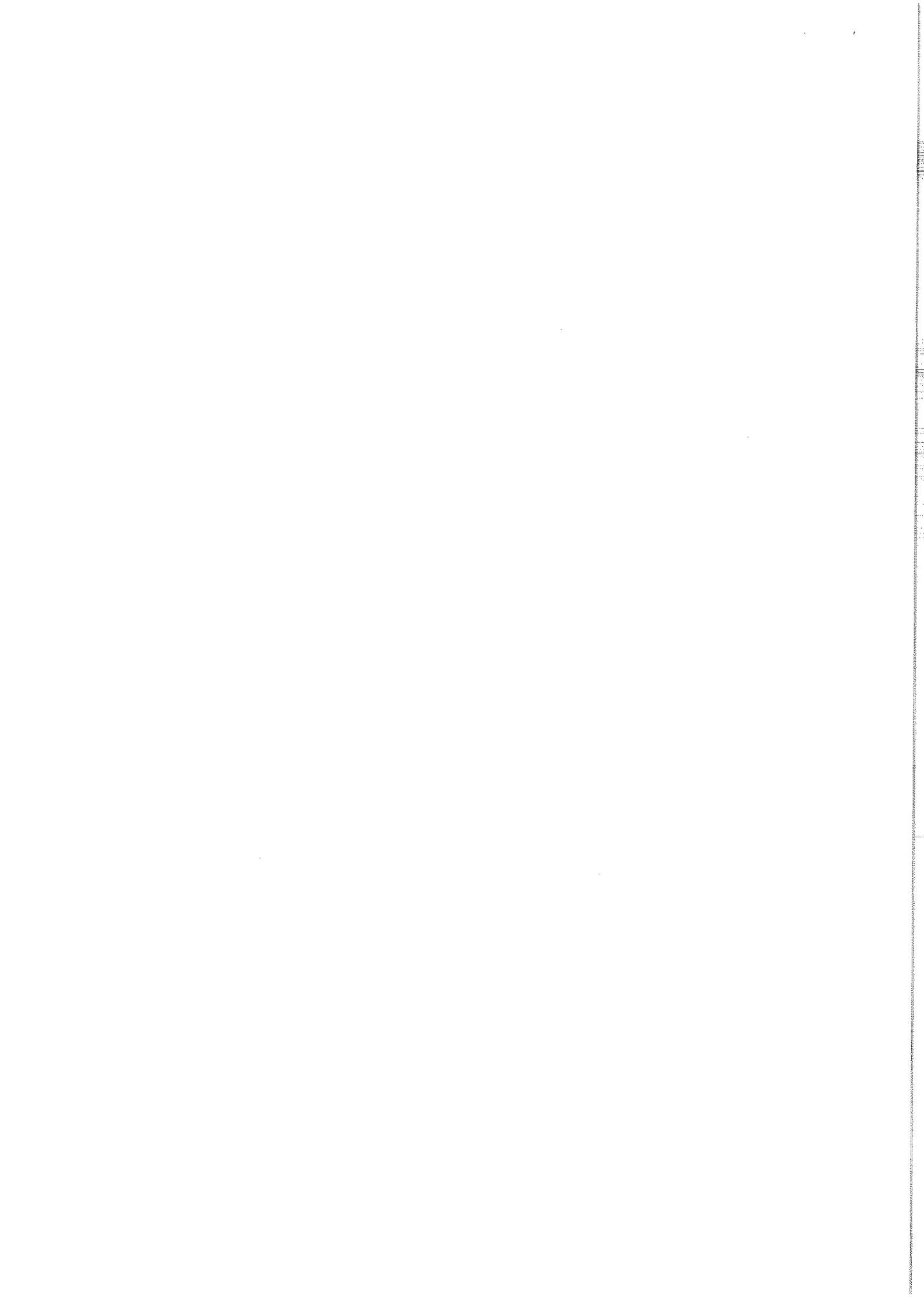
Le Directeur,

Philippe VILLENEUVE

Pour Copie Conforme
Bonneval, le 12/07/17
PI Le Directeur
du Centre Hospitalier

Destinataires :

- Préfecture
- Trésorerie Départementale
- DD28
- Madame BENTALHA, DAF
- Direction des ressources humaines
- Direction des ressources humaines (dossier)
- Direction





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS
DU CENTRE HOSPITALIER HENRI EY**

DÉCISION N°2018/240

OBJET : Délégation de signature à Monsieur Frédéric BOCZKOWSKI, Directeur adjoint chargé des services économiques, logistiques et des coopérations, dans le cadre des gardes administratives

Le Directeur,

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au Directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé (section II – sous-section 1),

CONSIDÉRANT les nécessités de fonctionnement du service public hospitalier,

DÉCIDE :

Article 1

Délégation de signature est confiée à Monsieur Frédéric BOCZKOWSKI, Directeur adjoint chargé des services économiques, logistiques et des coopérations, aux fins de signer, pendant les périodes où il assure le service d'astreinte, tous actes liés à la prise en charge des patients sans leur consentement dans l'établissement, et notamment :

- les décisions d'admission des patients sans leur consentement,
- les décisions de maintien des patients en soins sans leur consentement,
- les décisions de levée des soins des patients en soins sans leur consentement,
- les décisions de modification de la forme de prise en charge des patients en soins sans leur consentement.

Article 2

La présente décision prendra effet à compter du 1^{er} février 2018.

Signature du
mandataire

Frédéric BOCZKOWSKI

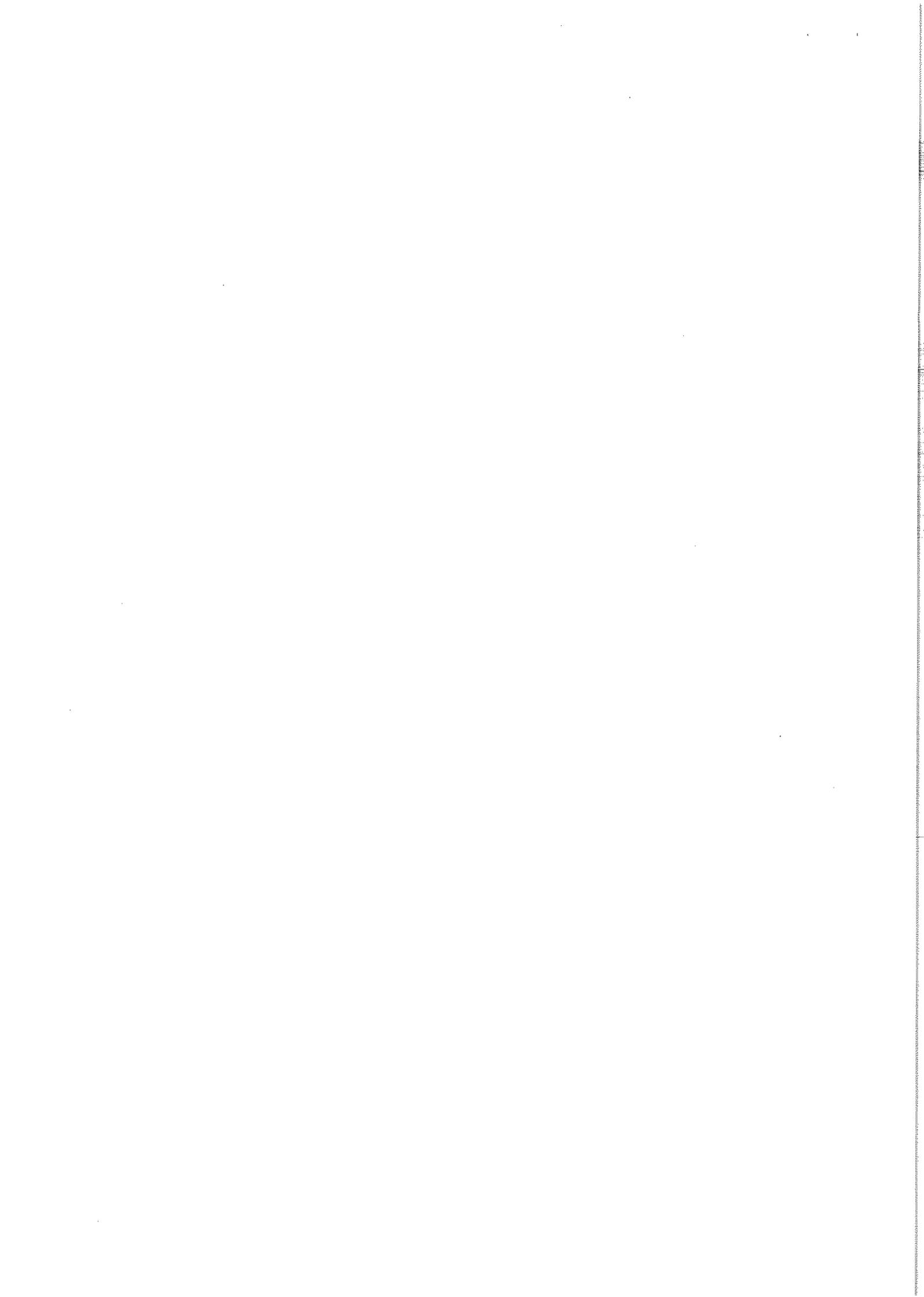
Fait à Bonneval, le 30 janvier 2018

Le Directeur,

Philippe VILLENEUVE

Destinataires :

- Préfecture (recueil actes administratifs)
- Trésorerie Départementale
- DD28
- Monsieur BOCZKOWSKI,
- Direction des ressources humaines
- Direction des ressources humaines (dossier)
- Direction
- Admissions





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU CENTRE HOSPITALIER HENRI EY**

DECISION N°2016/1204

OBJET : Délégation de signature à Madame Anne CONSTANTIN, Directrice des Usagers, dans le cadre des gardes administratives

Le Directeur,

VU l'article L.6143-1 et L. 6143-7 du Code de la Santé Publique,

DECIDE :

Article 1

Cette décision annule et remplace la décision n°2014/705.

Article 2

Délégation est accordée à Madame Anne CONSTANTIN, Directrice adjointe de la Clientèle, des Affaires juridiques et du secteur médico-social, à l'effet de signer tous les documents entrant dans le champ de compétence de la garde administrative.

Article 3

La présente décision prendra effet à compter du 29 août 2016.

Signature du
mandataire

Anne CONSTANTIN

30.08.16

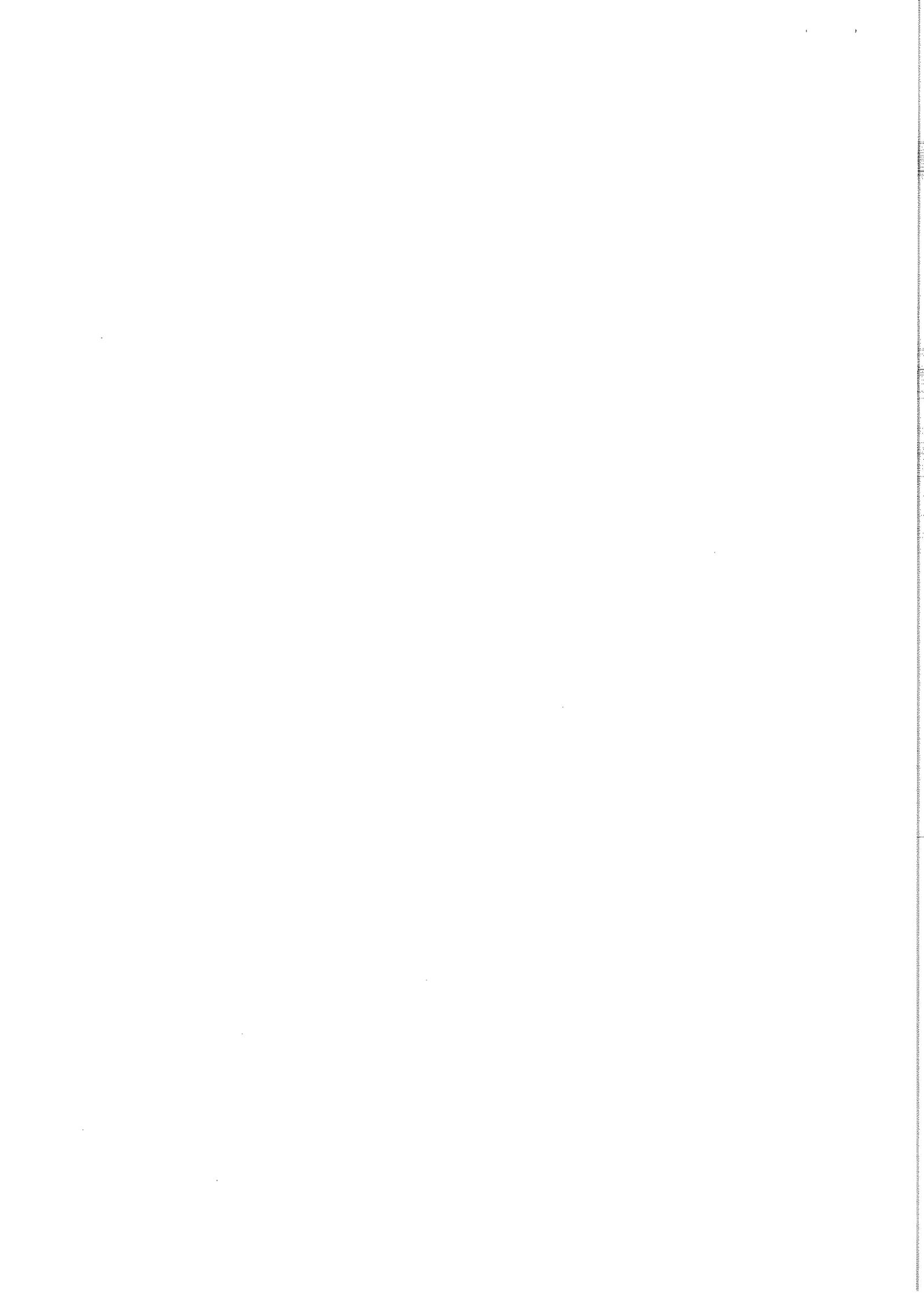
Fait à Bonneval, le 29 août 2016
Le Directeur,

Philippe VILLENEUVE

Directeur

Destinataires :

- Madame la Présidente du conseil de Surveillance
- Trésorerie Hospitalière
- DT28
- Madame Anne CONSTANTIN
- Direction des ressources humaines(x2)
- Direction des ressources humaines (dossier)
- Direction





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU CENTRE HOSPITALIER HENRI EY**

DECISION N°2016/1205

OBJET : Délégation de signature à Monsieur Denis LASSERRE, Ingénieur hospitalier principal chargé de la Direction des Travaux

Le Directeur,

VU l'article L.6143-1 et L. 6143-7 du Code de la Santé Publique,

DECIDE :

Article 1

Cette décision annule et remplace la décision n°2014/1583.

Article 2

Délégation est accordée à Monsieur Denis LASSERRE, Ingénieur hospitalier principal, à l'effet de signer tous les documents entrant dans le champ de compétence de la garde administrative.

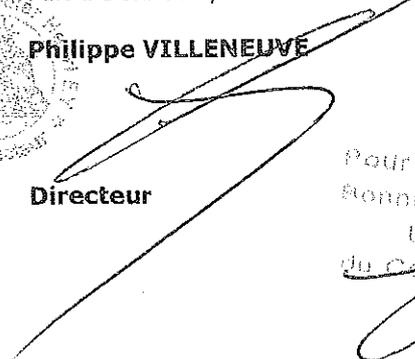
Article 3

La présente décision prendra effet à compter du 29 août 2016.

Signature du
mandataire


Denis LASSERRE

Fait à Bonneval, le 29 août 2016

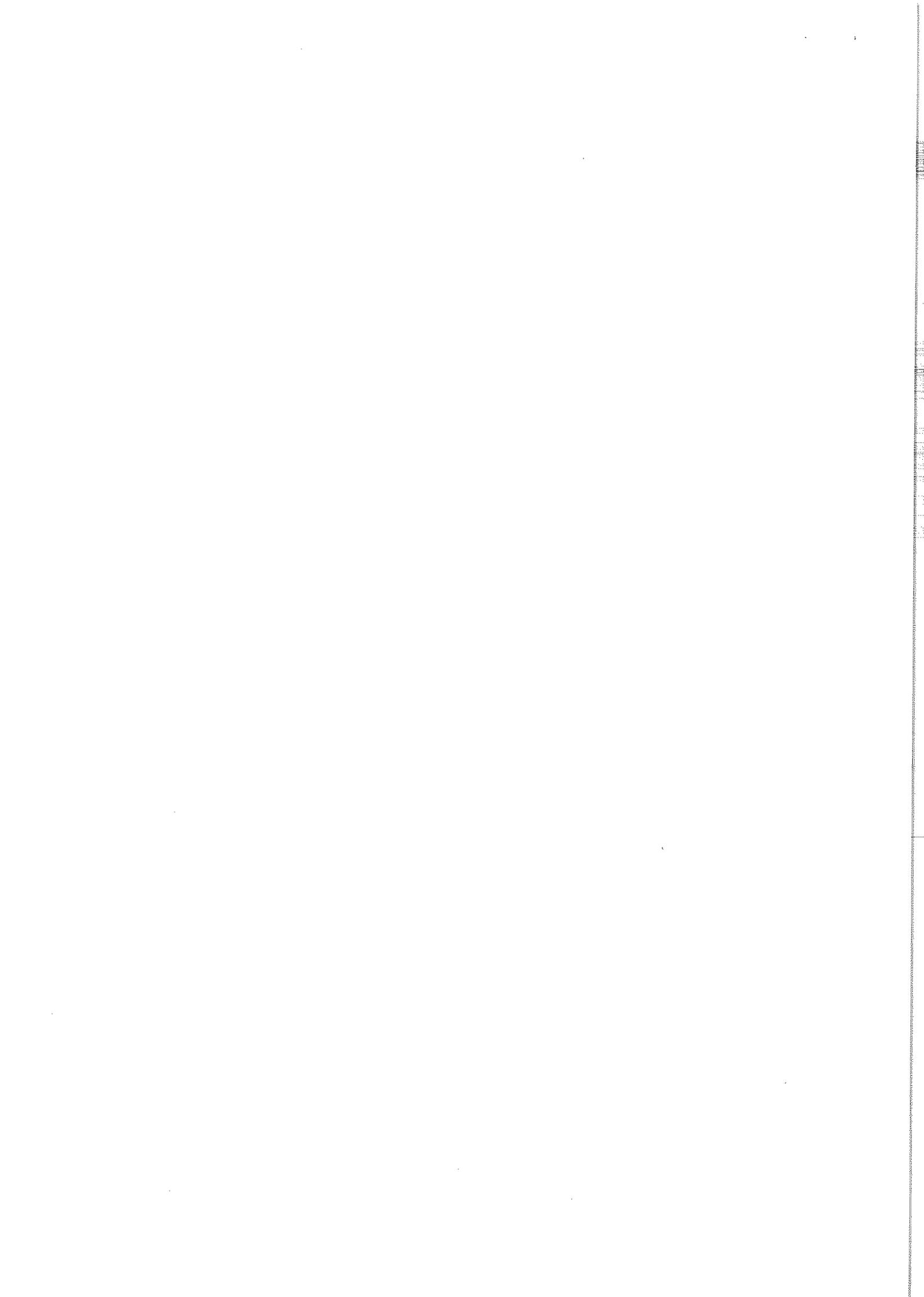

Philippe VILLENEUVE


Directeur

Pour Copie Conforme
Bonneval, le 01/09/16
Le Directeur
du Centre Hospitalier

Destinataires :

- Madame la Présidente du conseil de Surveillance
- Trésorerie Hospitalière
- DT28
- Monsieur Denis LASSERRE
- Direction des ressources humaines(x2)
- Direction des ressources humaines (dossier)
- Direction





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS
DU CENTRE HOSPITALIER HENRI EY**

DÉCISION N°2017/1682

OBJET : Délégation de signature à Madame Christine SOREAU, faisant fonction de Directrice des soins, dans le cadre des gardes administratives

Le Directeur,

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au Directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé (section II – sous-section 1),

CONSIDÉRANT les nécessités de fonctionnement du service public hospitalier,

DÉCIDE :

Article 1

Délégation de signature est confiée à Madame Christine SOREAU, faisant fonction de Directrice des soins, aux fins de signer, pendant les périodes où elle assure le service d'astreinte, tous actes liés à la prise en charge des patients sans leur consentement dans l'établissement, et notamment :

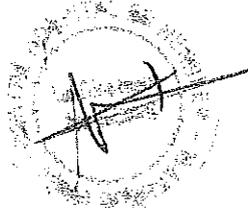
- les décisions d'admission des patients sans leur consentement,
- les décisions de maintien des patients en soins sans leur consentement,
- les décisions de levée des soins des patients en soins sans leur consentement,
- les décisions de modification de la forme de prise en charge des patients en soins sans leur consentement
- les actes administratifs corrélés à l'astreinte.

Article 2

La présente décision, qui annule et remplace la n° 2017/173, prendra effet à compter du 11 juillet 2017.

Signature du
mandataire

Christine SOREAU



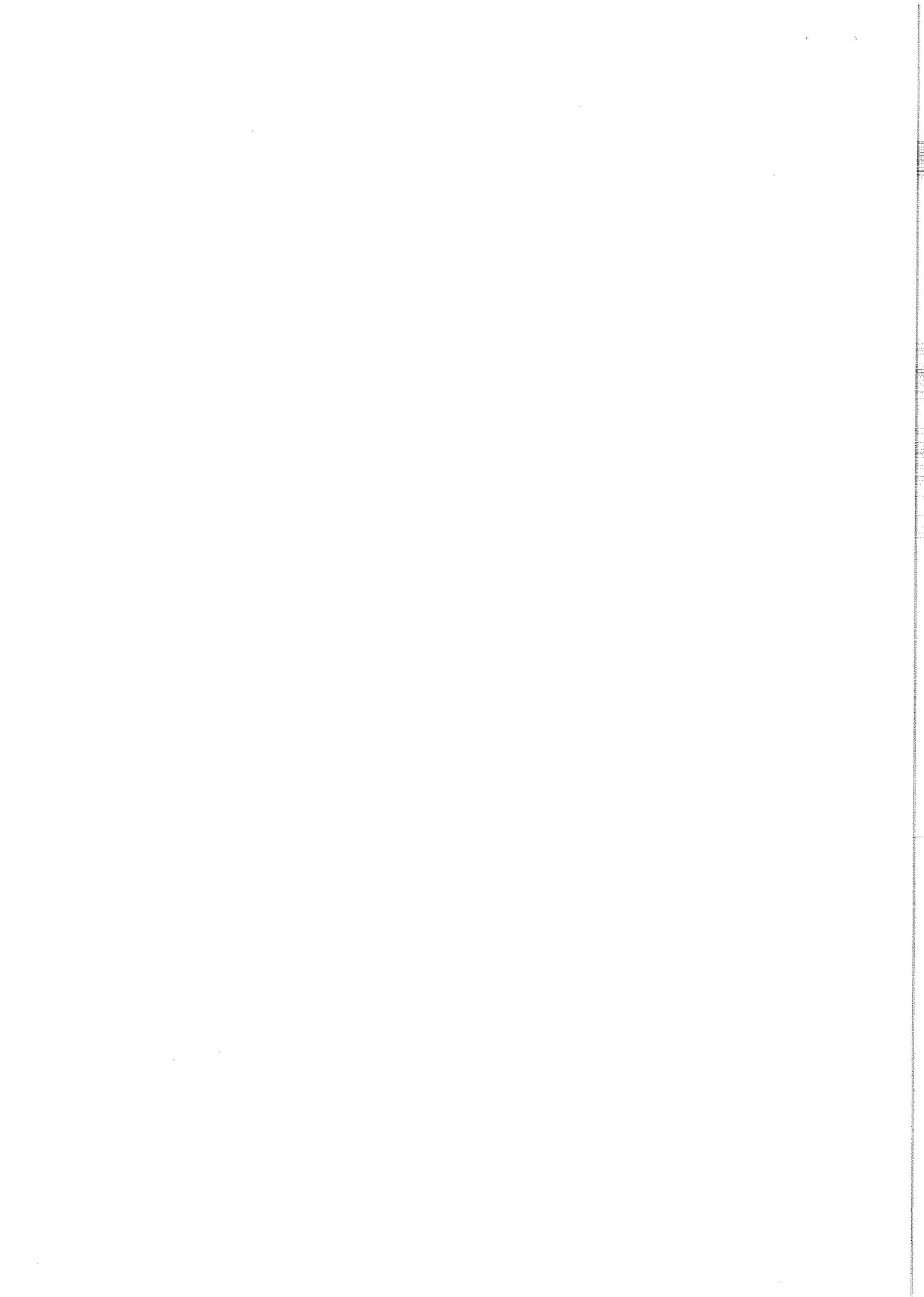
Fait à Bonneval, le 11 juillet 2017
Le Directeur,



Philippe VILLENEUVE

Destinataires :

- Préfecture
- Trésorerie Départementale
- DD28
- Madame SOREAU, DDS
- Direction des ressources humaines
- Direction des ressources humaines (dossier)
- DDU admissions
- Direction





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS
DU CENTRE HOSPITALIER HENRI EY**

DÉCISION N°2017/172

OBJET : Délégation de signature à Madame Elisabeth TOUCHE, Attachée d'administration hospitalière chargée des Ressources Humaines par intérim, dans le cadre des gardes administratives

Le Directeur,

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au Directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé (section II - sous-section 1),

CONSIDÉRANT les nécessités de fonctionnement du service public hospitalier,

DÉCIDE :

Article 1

Délégation de signature est confiée à Madame Elisabeth TOUCHE, Attachée d'administration hospitalière chargée des Ressources Humaines par intérim, aux fins de signer, pendant les périodes où elle assure le service d'astreinte, tous actes liés à la prise en charge des patients sans leur consentement dans l'établissement, et notamment :

- les décisions d'admission des patients sans leur consentement,
- les décisions de maintien des patients en soins sans leur consentement,
- les décisions de levée des soins des patients en soins sans leur consentement,
- les décisions de modification de la forme de prise en charge des patients en soins sans leur consentement.

Article 2

La présente décision, qui annule et remplace la n° 2016/1207, prendra effet à compter du 18 janvier 2017.

Signature du
mandataire

Elisabeth TOUCHE

Fait à Bonneval, le 18 janvier 2017

Le Directeur,



Philippe VILLENEUVE

Destinataires :

- Trésorerie Départementale
- DD28
- Madame TOUCHE, DRH
- Direction des ressources humaines
- Direction des ressources humaines (dossier)
- Direction
- Admissions

